

M OIRON (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome IV (1854)**

la Muron, Moyron , Mouron, Mauron,

Village de l'arrondissement, du canton et du bureau de poste de Lons-le-Saunier, perception de Courbouzon ; succursale ; à 6 km de Lons-le-Saunier. Altitude : 555^m.

Le territoire est limité au nord par Macornay et Montaigu ; au sud par Bornay ; à l'est par Vernantois et Montaigu ; à l'ouest par Bornay, Vaux-sous-Bornay et Macornay.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 41 , de Macornay à Saint Maur ; par les chemins vicinaux tirant à Vernantois, à Montaigu, à Bornay ; par le chemin dit de Farachat tirant à Vernantois ; par ceux de la Hanche et de la Tour ; par la rivière de Sorne et le ruisseau du Lavoir.

Le village est situé sur le revers oriental d'un coteau qui domine le bassin de la Sorne. Les maisons sont groupées, bien bâties en pierre et couvertes en tuiles. On y remarque le château , les jolies habitations de M. l'avoué Bailly, de M. Belon, ancien conservateur des hypothèques à Lons-le-Saunier, de M. Prouvier et de M^e Combette.

Population : en 1790, 306 habitants ; en 1846, 295 ; en 1851, 307, dont 148 hommes et 159 femmes ; population spécifique par km carré, 160 habitants ; 70 maisons ; 76 ménages. En 2002 : 135 habitants.

État-Civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1727. Avant 1727 paroisse de Saint-Maur.

Vocabulaire : Saint Sébastien.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Moiron a reçu les cotes 5 E 184/1 à 3 et 5 E 64/5. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 5252 à 5259, 3 E 8070 et 8071, 3 E 10404 à 10406 et 3 E 12243. Tables décennales : 3 E 1223 à 1231.

Microfilmé sous les cotes 2 Mi 1097, 1098 et 1817, 5 Mi 691 à 693, 1260, 11, 12 et 1184.

Cadastre : exécuté en 1809 ; surface territoriale 185 Ha 26 a, divisés en 728 parcelles, que possèdent 156 propriétaires, dont 72 forains ; surface imposable, 179 Ha, savoir : 84 en vignes, 55 en terres labourables, 14 en prés, 13 en pâtures, 5 Ha 75 a en vergers, 2 Ha 42 a en jardins, 1 Ha 59 a en sol et aisances de bâtiments, 1 Ha 38 a en friches et 9 a en bois, d'un revenu cadastral de 10 571 fr. ; contribution directe en principal 1734 fr.

Le sol, partie en plaine et partie en côtes , rend huit fois la semence, et produit du blé, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, du lin, des légumes secs , beaucoup de fruits ; peu d'orge, d'avoine, de navette et de betteraves, et beaucoup de vin rouge.



On importe les deux tiers des céréales, et on exporte les quatre cinquièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, des lapins et des volailles. 5 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, de la pierre ordinaire à bâtir, et à chaux et des carrières de gypse non exploitées.

Une fromagerie, établie en 1848, produit annuellement 7.000 kg de fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour; un presbytère donné en 1825, par M. Hector le Michaud d'Arçon ; une maison commune acquise en 1845 , renfermant le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 15 garçons et 10 filles, et la fromagerie ; un château d'eau construit en 1841; deux fontaines avec lavoirs, et 12 Ha 95 a de pâtures et terres, d'un revenu cadastral de 67 fr.

Budget : recettes ordinaires 1026 fr. ; dépenses ordinaires 1026 fr.

Bureau de bienfaisance : Fondé en 1819, par M. Borey, ancien curé de la paroisse, et doté par M. Edme-Émile Baumal et autres , il a un revenu de 437 fr. ; 382 fr. sont employés annuellement à secourir sept indigents.

NOTICE HISTORIQUE

Au milieu d'un frais vallon renfermé dans un cirque de montagnes et arrosé par le ruisseau de la Sorne, se cache sous des massifs de verdure le délicieux village de Moiron, disposé en amphithéâtre sur la pente d'une légère éminence. La montagne de la Boissière, jadis couverte de buis, sépare ce vallon de celui de Vaux, à l'ouest, et une autre, de celui de Revigny, à l'est. Un air salubre, un bon sol, un cours d'eau limpide, en un mot, tous les avantages que recherchaient nos pères, étaient réunis sur ce point ; aussi y rencontre-t-on des traces de leur séjour dès les âges les plus reculés. On y a trouvé, à différentes époques, des haches gauloises en silex, des monnaies romaines , des tuileaux à rebords, des tombeaux et des armes. En 1828, on y découvrit une aiguière d'airain. L'anse en est élégamment ornée de figures en bas-relief. A la partie supérieure, on voit debout, devant un autel, un soldat appuyé du côté droit sur sa lance, et portant de la main gauche un plat chargé de deux offrandes. Dans la partie inférieure, est l'Amour ou l'Hymen endormi, portant sur son épaule un grand flambeau allumé. L'anse s'attache au golet du préféricule par deux têtes d'Ibis. Dans le lieu dit *Sous la Fille*, non loin de la colline du Monceau, on rencontre fréquemment des tombeaux fermés par des laves, dans lesquels sont des squelettes avec des armes à côté. A peu de distance de là, sur la rive droite de la Sorne, est le climat de la *Fillette*, où s'élevait probablement une petite *villa romaine*. La contrée où se remarquent le plus de ruines, est celle de la Tour, proche du village. Le territoire de Moiron, d'une très faible surface, n'est qu'un démembrement des seigneuries de Bornay et Vernantois, c'est pourquoi son nom ne commence à figurer dans les chartes qu'à partir du XIII^e siècle.

Seigneurie : Dans l'origine, Moiron ne formait pas une seigneurie séparée , mais se divisait en plusieurs fiefs, relevant les uns du château de Bornay, d'autres de ceux de Pymont, de Montaigu, de Vernantois et de Chilly. Chaque seigneur avait sa justice sur son fief, La justice haute, moyenne et basse, ne fut réunie que par Marc de Montaigu, après la conquête de la province. Le territoire était partagé en un petit nombre de meix, qui portaient le nom des censitaires. Tels étaient ceux des Boussaud, des Fourtier, des Bargier, des Gentet, des Boisson, des Prouvier et des Gay, dont les familles existent encore, et qui occupent toutes des rues ou des quartiers séparés. Le meix commun appartenait par moitié aux abbés de Saint-Claude, à cause de leur prieuré de Vernantois, et pour moitié aux seigneurs de Montaigu. Les habitants avaient

été affranchis de la mainmorte et s'étaient rédimés de la banalité du moulin. Ceux qui habitaient la partie basse du village, étaient retraliants au château de Montaigu. Les autres se retiraient aux châteaux de Bornay et de Vernantois, celui de Moiron n'étant pas suffisamment défensible.

Seigneurs : La prévôté de Moiron fut inféodée à une famille noble, qui prit le nom du village. En 1270, Guillaume de *Moiron*, fils d'Huguenin de *Vernantois*, reprit en fief de l'abbé de Saint-Oyan-de-Joux, la sixième partie de la dîme de Roche, que tenait de lui le seigneur de la Baume. Le jeudi après la Saint-Luc 1307, Aimé, fils de Pérard Floras, de Montaigu, déclara tenir en fief de Renaud de Bourgogne, à cause de son château de Montaigu, trois *maigniers* d'homme à *Moyron*. *Amyers* ou *Amyet de Moiron*, reconnu au mois de juin 1330, tenir en fief, d'Alix de Chilly, le quart de la dîme en blé et en vin du territoire de Moiron, la garde de Chilly et le tiers de la dîme de Courlans. *Jean*, fils d'Etienne de Moiron donna, en 1339, quittance à Hugues de Chilly et à Huguette, de la dot de Béatrix de Chilly, son épouse. Le 21 avril 1342, *Jean*, fils d'*Aimé de Moyron*, chevalier, reconnu tenir en fief-lige et en chasement de Philippe de Vienne, sire de Pymont, les vignes des Quarts lui provenant de sa femme, la garde de Moyron, des champs, des prés, des cens, des chaseaux et tout ce qu'il possédait à Trenal.

Aimé de Moiron avait laissé deux enfants, Jean et Jeanne, épouse de Pernin du Pin. Jean de Moiron transmit sa fortune à sa fille, qui la porta en dot dans la maison de Montaigu. Gilles de Montaigu, écuyer, seigneur de Moiron, mourut de 1464 à 1466, laissant à Marguerite de Chissey, sa veuve, l'usufruit de tous ses biens, et la nue-propriété à Huguenin de Montaigu, son fils unique. Ce seigneur eut un grand procès avec les habitants de Lons-le-Saunier, en 1483. Les parties nommèrent pour arbitres, Jacques Montuard, Pierre Moureaux, Jean Perraud, licenciés en lois, et noble Guillaume de Chaussin, écuyer, seigneur de Beauchemin. Huguenin de Montaigu, prétendait être dispensé de contribuer au paiement des tailles jetées par les échevins. Sa fortune était considérable. il possédait de grands biens à Lons-le-Saunier, Gevingey, Vernantois, Messia, Chilly, Condamine, Macornay, Perrigny, Quintigny, Cesancey, Arlay, Mauffans, Juans, Moiron, Lavigny, Montaigu, Pannessières, Courlans, Chavannes, Trenal, Nilly, Courbouzon, Frébuans, Geruge, Conliège, L'Étoile, Saint-Laurent-la-Roche, Savigny, Paisia, Essia, Grusse, Bayne, Poligny et Miéry. Il avait épousé Jacqueline de Montconis, dont il eut un seul fils, du nom de Pierre, et mourut en 1502. Pierre de Montaigu, chevalier, seigneur de Moiron, voulant exécuter les dernières volontés de sa mère, fonda, par acte du 1^{er} avril 1511, deux messes à célébrer par semaine, dans la chapelle de la Croix, où étaient inhumés ses ancêtres, dans l'église Saint- Désiré. Étant veuf de Claudine de la Tour, il se maria à Arbois, le 17 mai 1518, avec Philiberte, fille de Claude du Pin, seigneur de Pymont et de Marguerite de Francières. Malgré l'étendue de ses domaines, il ne put jamais parvenir à payer la dot de 2000 fr. qu'il avait promise à Catherine, sa fille, lorsqu'elle maria en 1520, avec Blaise, fils de Pierre de Visemal, écuyer, seigneur de Bretenières.

Un procès, soutenu par Pierre de Montaigu, devant Louis de Cise, lieutenant-général du bailli d'Aval, en 1528, nous fournit des détails curieux sur l'état de Lons-le-Saunier au XVI^e siècle. On lit dans une pièce de la procédure, les passages suivants : « la ville de Lons-le-Saunier est douée de plusieurs commodités, libertés et franchises, située sur grand chemin, habitée de grande multitude de peuple, tant nobles, clercs, bourgeois, marchands que autres, tellement qu'elle est réputée l'une des principales villes du comté de Bourgogne, fréquentée des étrangers circonvoisins et autres, de toutes manières d'état, étant et fréquentant la dite ville, à cause des libertés et commodités d'icelle, même de grandes marchandises y étant et affluant ; en laquelle ville de tout le passé avait été instituée quatre foires l'année, un marché le jeudi de chaque semaine : chacun avait la faculté esdits marchés et foires, d'acheter et vendre franchement et libéralement les marchandises dont il sera ci-après parlé, sans qu'il fut permis à aucun de prendre, lever et exiger péage, treu ni subside, même un droit de rançonnais : 1^o sur les griaux, vaisseau de chasne, sapins ou autres bois, billes, tonnes. sapines, tamis, moules, baraux écuelles, chaises, mais. Barils, douves, enfonçures, râteaux, fourches, vans, corbeilles ; 2^o sur les tables, tréteaux, seilles, scabelles, ancelles grosses et menues, pennes, chevrons, lattes,



lanternes, cuillers, fourchettes de chêne, sapin ou autres bois, pochons, charrettes de bois, charbons en sac ou autrement, ni de tous autres bois tournés ou taillés, ne aussi exiger le droit de maçonais ou autres sur les denrées, comestibles comme poissons et autres choses, ni aussi sur toutes manières de graisse, ni sur draps, laine, toiles, serviettes, ni sur autres denrées qui se vendent en main ou sur un bâton, ni sur les y vendant et portant toute manière de marchandises à leurs coux. »

Pierre de Montaigu justifia du droit qu'il tenait de ses ancêtres de faire ces perceptions, et fut maintenu en possession. Ce seigneur mourut au commencement de 1529, laissant deux enfants, *François* et *Bernard* de Montaigu. Sa veuve se remaria, le 4 juillet 1532, avec Claude de Beaurepaire, écuyer, de Lons-le-Saunier, et conserva l'administration des biens de ses enfants, ainsi que la jouissance des biens de son premier mari. La seigneurie de Moiron resta indivise entre les deux frères. Ces derniers vendirent, le 19 avril 1545, à noble Claude Dupré, prévôt de Lons-le-Saunier, leur droit de maconnais et celui de bouteillage, qui consistait à prendre la plus belle pièce de verre parmi celles exposées en vente dans la ville, le droit de garde des vignes de Pendant et différents cens. Bernard de Montaigu étant mort en 1547, François, son frère, lui succéda, et obtint de l'empereur Charles-Quint, en 1549, la permission de faire résilier la vente consentie en faveur du sieur Dupré. Il s'allia à Adrienne de Montessu, issue d'une des plus nobles familles du duché de Bourgogne, et mourut au commencement de 1581, laissant à sa veuve l'usufruit de ses biens, et la nue-propriété à ses enfants, *François-Guillaume*, *Clèriadus*, *Melchior* et *Henriette* de Montaigu, qui en firent le partage entre eux, le 21 avril 1588. Clèriadus et Melchior possédèrent indivisément Moiron jusqu'en 1628. Melchior de Montaigu, chevalier, seigneur de Chastenay, n'ayant pas eu de postérité, donna la jouissance de ses biens à Henriette, sa sœur, épouse de M. de Saint-Clément, et institua pour son héritier universel, Claude-Marc de Montaigu, son neveu, fils de Clèriadus, son frère. Ce seigneur devint seul seigneur de Moiron après la mort de son père. Ayant été obligé de s'expatrier, à la suite d'un duel, il rentra en 1636 dans le comté de Bourgogne et y fit grande figure. On peut consulter à ce sujet l'article *Gevingey*.

Le 6 octobre 1700, Jean-Claude, marquis de Montaigu, Boutavant, Valfin, comte d'Arinthod, Dramelay, seigneur de Gevingey, grand bailli de Besançon, fils de Claude-Marc, vendit à Nicolas Paret, avocat en parlement, demeurant à Lons-le-Saunier, la seigneurie de Moiron, moyennant 9500 francs. Cet acquéreur laissa deux enfants, Claude-Charles Paret, de Moiron, conseiller au bailliage et siège présidial de Lons-le-Saunier, marié à Marie-Claudine Bernard, et Joseph-Bonaventure Paret, mariée à M. Hector le Michaud d'Arçon, écuyer. Le domaine de Moiron se partagea entre eux. La portion du fils fut acquise en 1778, par M. Cyriaque Dauphin, directeur des salines de Montmorot. M. Dauphin ayant laissé une succession obérée, M. Adrien Baumal acheta en 1821, le domaine de Moiron, qui appartient actuellement à M^{me} Antoinette-Émilie Deslandes, sa veuve. La moitié échue à M. et à M^{me} d'Arçon fut recueillie par Pierre le Michaud d'Arçon, leur fils, lieutenant-général au bailliage et présidial de Lons-le-Saunier, mort à Moiron, le 25 mars 1806. Les héritiers de ce dernier l'ont vendue également à M. Baumal.

Fief du Tartre : Il relevait du château de Chilly et appartint toujours aux seigneurs de ce lieu. Le 12 juillet 1787, dame Catherine-Agnès de Cardon de Vidampierre, douairière de Claude-Charles du Tartre, baron de Chilly, de Bornay, etc., et usufruitière de ses biens, agissant, tant en son nom qu'en celui de Marie-Antoinette-Iolande-Désirée du Tartre, sa fille unique, épouse de Claude-Antoine-Louis, marquis de Champagne, vendit ce fief à Jean-Adrien Rousseaux de l'Épinay, garde-du-corps, écuyer, demeurant à Lons-le-Saunier, moyennant 20.000 fr. Il appartient actuellement à M^{me} veuve Combette. La maison féodale était proche du château.

Fief de la Tour : Il appartint pendant longtemps à la famille noble des Brassard de Montaigu. Le 4 juillet 1617, Mahaut de Chaumont, veuve de Guillaume de la Tour, seigneur de Bard, Jousseaux, le vendit au nom de Joachim de la Tour, son fils, à noble Claude Robin de

Vernantois. La tour de ce fief fut démolie en 1705 et ses matériaux servirent à la reconstruction du clocher.



Château : Le château de Moiron occupe la partie haute du village. Il fut construit au XV^e siècle, par Huguenin de Montaigu, et était flanqué aux angles de quatre tours qui ont été renversées en 1821. Clériadus et Melchior de Montaigu ayant désiré avoir chacun leur manoir, Melchior fit construire le sien un peu au-dessus de celui de son frère. Ces deux constructions, réunies dans les mains de M. Baumal, ne forment plus qu'un tout. Le parc, qui environne cette propriété, ornée de magnifiques plantations, d'un cours d'eau et d'un petit lac, en rend le séjour enchanteur.

Église : Moiron dépendait de la paroisse de Saint-Maur. Pour aller aux offices, il fallait franchir une montagne et faire un grand détour pour éviter un vallon très profond. Il n'était pas possible de passer par Vernantois, parce que le curé du lieu aurait exigé des droits pour les inhumations. Au moment de la peste de 1348, les habitants se décidèrent à construire une chapelle en l'honneur de saint Sébastien, et obtinrent de l'archevêque de Besançon, l'autorisation d'y faire célébrer la messe et d'y avoir des fonts baptismaux. Ils pourvurent aussitôt au traitement d'un chapelain, choisi indifféremment à Montaigu et à Saint-Maur. En 1849, Julien Perrin, de Moiron, curé de Vernantois, fit construire une chapelle dédiée à saint Claude, sur le côté gauche de la chapelle précédente. L'église a été reconstruite en 1621, et a été érigée en église paroissiale en 1727. Elle se compose d'un porche supportant le clocher, qui a été rebâti en 1765, d'une étroite tribune, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire, d'une sacristie et de deux chapelles. La chapelle des Perrin est du style ogival. On remarque dans le cimetière une jolie croix en pierre, de l'ordre corinthien. Elle était autrefois à l'Étoile. La place qu'elle y occupait ayant été plusieurs fois ravagée par la grêle, les habitants se figurèrent que cette croix attirait le fléau. C'est alors qu'ils la vendirent à la communauté de Moiron. Elle resta longtemps sur la côte de la Boissière, et fut descendue dans le cimetière en 1803.

Événements divers : Chaque fois qu'on remue le sol de Moiron, on trouve des couches successives de cendres et de charbon, des poutres à demi brûlées, des foyers, des meubles de cuisine. Il est évident que le village a subi plusieurs incendies. Celui de 1637, occasionné par les Français, paraît avoir été général. Aucune maison n'est antérieure à cette époque. Les familles qui repeuplèrent la commune venaient en partie de la terre de Saint-Claude. La révolution trouva de nombreux partisans à Moiron. Les clubistes de Lons-le-Saunier s'y rendirent très souvent pour faire leurs prédications. Le vénérable curé Borey, ayant persisté à faire quelques restrictions dans son serment, fut obligé de se sauver en Suisse, et ne rentra dans sa paroisse qu'en 1803.

Bornay fut annexé en 1808 à la paroisse de Moiron. Les habitants ayant voulu occuper les meilleures places de l'église à la messe de la nuit de Noël 1832, reçurent de vifs reproches de ceux de Moiron à la sortie de l'office. Des injures on en vint aux coups. Le lendemain matin, la garde nationale armée de ce village, arriva à Moiron. Sa présence fit craindre de grands malheurs. L'intervention de personnes prudentes parvint à tout faire rentrer dans le calme. Néanmoins, dès ce jour, les habitants de Bornay désertèrent en masse l'église de Moiron, et n'y reparurent jamais.

Biographie : La famille Perrin était une des plus anciennes de Moiron. Elle y vivait noblement et possédait le beau domaine qui appartient, actuellement à M. Belon. Elle fournit plusieurs ecclésiastiques très distingués. Le R. père Laurent Perrin était issu de cette maison. Après avoir été admis comme religieux profès dans le couvent des Cordeliers de Lons-le-Saunier et docteur de Sorbonne, il fut nommé gardien du grand couvent et du collège général des Cordeliers de Paris. Sa science, sa piété, son éloquence, ne tardèrent pas à le faire remarquer. Louis XIV l'appela souvent près de lui, et lui porta toujours le plus vif intérêt. Dépositaire de la confiance de M. de Pont-Chartrain, chancelier de France, il en usa toujours avec tant d'esprit, de sagesse et de discrétion, que le premier magistrat du royaume le regardait comme le plus éclairé et le



plus fidèle de ses amis. Lorsque ce bon père fut sur le point de mourir, en 1715, le chancelier écrivit au grand couvent pour manifester ses regrets. « Mes pères, disait-il, en perdant le père Perrin, vous perdrez un grand homme, un grand religieux ; votre ordre fait une perte irréparable, et il faudra bien des siècles pour en former un semblable. »

Bibliographie : Archives de la préfecture.— Annuaire du Jura, année 1841.